

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-769748

12650

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 12650	Société : Royal Air Maroc		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : IK.HOUKH OUSSAMA			
Date de naissance : 3 Jan 1989			
Adresse : Résidence les Orchidées 3 Apt 56 Bd Riad			
Tél. : 0613276095 Total des frais engagés : 1047 Dhs			

Cadre réservé au Médecin			
 Cachet du médecin :			
Date de consultation : 16 Jan 2023			
Nom et prénom du malade : YAÏD KHOUKH			
Age : 34 mois			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Veccé naélon			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.  
Fait à : Mohammadia  
Signature de l'adhérent(e) :  
Le : 16/02/2023



EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	16/01/23	79,90

Dr Mohamed SEDIRA  
PEDIATRE

Prémautré - Nouveau Né - Nourrisson - Enfant  
Diplômé de la faculté de Médecine de Paris  
Médecine de Sport

15, Avenue des F.A.R  
1er étage App. N° 4 - Mohammedia  
Tél. : C. 05 23 31 06 08  
Urgences : 06 63 44 32 71



الدكتور محمد سديرة  
طب الأطفال

الرضيع - الأطفال  
خريج كلية الطب بباريس  
الطب الرياضي

15 شارع الجيش الملكي  
الطباطق الأول - شقة رقم 4 - المحامية  
العيادة : 05 23 31 06 08  
المستعجلات : 06 63 44 32 71

## Mohammedia, le

16/11/2023

المحمدية، في:

YAGID Kholalkh  
5960s 1860s

£60.00

11 Residual 5 IM  
34.20 l i n t

12 Feechthaleme 5  
lapp x 2 t

Tgl. 20

### - Lait :

## Blemi

Dr. SEDIRA Mohamed  
1. AV des FAR 1er Etage  
Pédidate Mohammedi  
APP 14 - Mohammedi  
10523310608 / INPE: 091126490  
tel: 0523310608

Prevenar 13®  
suspension injectable PPV : 760,00 DH

LOT: C78935  
EXP: 06 2025



Lot/EXP:

FX9587  
09/2024

**Titulaire de l' AMM au Maroc: POLYMEDIC**

Quartier Arsalane-Rue Amyot Immeuble

BP 10877 CASABLANCA-MAROC

Fucithalmic® 1% gel ophthalmique

Tube de 3 g

AMM N°184

DMP/21/NRQ

PPV : 37 DH 20



LA SOCIÉTÉ PHARMACIE  
DU CHIRURGIEN DENTISTE  
MAROC  
TÉL: 05 22 22 22 10